

Code de l'unité de formation : (3)

753246 U 32 E 1

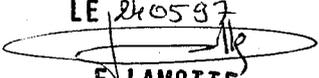
11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement d*</u> <u>cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de</u> <u>périodes</u>
Laboratoire de réseaux	CT	S	48
<u>2. Part d'autonomie</u>		P	12
Total des périodes			60

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE
LE 24 05 97

E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 29 MAI 1997

Signature :


J. COLLIERE
INSP. COORD.

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE -ADMINISTRATION D'UN SERVEUR INTRANET.

1. FINALITES GENERALES.

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

L'unité de formation doit permettre à l'apprenant :

- d'installer, de configurer, d'administrer et de sécuriser un serveur Intranet sur un réseau local déjà en service, sur le serveur du réseau local ou sur un autre ordinateur;
- de gérer les différents services et d'assurer le suivi d'un site Intranet.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE -ADMINISTRATION D'UN SERVEUR INTRANET.

Capacités.

Pour être admis dans l'unité de formation, l'étudiant doit

1. maîtriser le système d'exploitation concerné;
2. trouver et prendre copie d'informations sur un site Internet;
3. installer et configurer un logiciel de navigation;
4. créer un document portable par le Web .
5. créer un programme permettant d'envoyer une requête d'un client serveur;
6. créer un programme permettant de recevoir en retour un document généré par ce serveur.

Titres pouvant en tenir lieu :

Les attestations de réussite des unités de formation

ESST - INFORMATIQUE-SYSTEME D'EXPLOITATION 75.31.01 U21D1
obtenue pour le système concerné
SCEC - INFORMATIQUE - CONCEPTION DE SCRIPTS
CGI POUR SERVEUR
INTERNET/INTRANET

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENTS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE -ADMINISTRATION D'UN SERVEUR INTRANET.

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE -ADMINISTRATION D'UN SERVEUR INTRANET.

Face au matériel et au logiciel adéquats, l'étudiant sera capable :

- d'évaluer la capacité du serveur Intranet nécessaire en fonction du nombre d'utilisateurs et du trafic prévu sur le réseau local;
- d'installer le serveur Intranet (y compris les outils d'administration) pour les différents services;
- de configurer correctement le serveur Intranet;
- de configurer correctement un réseau local homogène;
- de créer un serveur virtuel;
- de gérer et de paramétrer les services WWW, Gopher et FTP;
- de gérer les services Network News Transfer Protocol (NNTP) et Simple Mail Transfer Protocol (SMTP);
- de gérer les différents niveaux de sécurité (identification des utilisateurs, mot de passe, contrôle d'accès, ...);
- de gérer l'architecture de répertoire du (des) site(s);
- de créer un répertoire virtuel;
- d'enregistrer les utilisateurs et de contrôler leurs droits;
- de contrôler le volume du trafic alloué aux différents services;
- de contrôler les performances du (des) serveur(s) Intranet;
- de mettre en œuvre le(s) site(s) Web pour les différents services;
- d'enregistrer, d'analyser et de contrôler l'activité sur le(s) site(s) ;
- d'apporter un support technique aux utilisateurs;
- d'assurer la maintenance et l'archivage du (des) site(s).

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE -ADMINISTRATION D'UN SERVEUR INTRANET.

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable de mettre en service un serveur Intranet dans un réseau local fonctionnel et à en gérer les différents services.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte

- de la qualité des solutions retenues et de leur adéquation aux caractéristiques du réseau envisagé;
- du degré de sécurité de l'Intranet;
- du degré d'autonomie de l'étudiant dans la mise en service du serveur et dans la gestion des services.

document 8bis

Date: 10.5.97

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE -ADMINISTRATION D'UN SERVEUR INTRANET.

Le chargé de cours sera un enseignant.